

III - FINANCES - BUDGETS

III.4.2 - BUDGET ANNEXE « GESTION D'ÉTIAGE » - CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES MEMBRES - SOLDE DE LA GESTION 2024 ET ACOMPTE 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-04-559

Le jeudi 3 avril 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 21 mars 2025, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Henri SABAROT

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE
----------------	---------	-----------------	--------------------	--------

REGION OCCITANIE (4X11)				
Jean-Louis CAZAUBON	OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI			
Yann HÉLARY	OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	

REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)				
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. SABAROT	
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. VO VAN	
Annick COUSIN	NON	NON		NON
Henri SABAROT	OUI			

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)				
Jean-Michel FABRE	OUI			
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE	

DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)				
Alain BELLOC	OUI			
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)				
Philippe BOUSQUIER	OUI			
Paul VO VAN	OUI			

DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)				
Martine COUTURIER	OUI			
Hervé GILLÉ	OUI			

VOTE		
Pour	Contre	Abstention

11		
11		
11		
11		

9		
9		
0		
9		

13		
13		

10		
10		

9		
9		

8		
8		

Totaux	151	0	0
--------	-----	---	---

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	151
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	0	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 25-04-559

VU la délibération du comité syndical N°19-07-168 du 5 juillet 2019 décidant d'une participation des collectivités membres aux dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » basée sur les dépenses réelles et d'un appel à cotisation en deux temps,

VU le montant des participations appelées au titre du 1^{er} acompte de l'exercice 2024 d'un montant de 332 330 € à savoir :

	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Clé de répartition	31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Montants arrondis appelés :	104 684 €	61 481 €	56 496 €	48 188 €	40 710 €	20 771 €

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses effectivement réalisées en 2024 a été inférieur aux prévisions et qu'il convient de rembourser une partie des sommes encaissées au titre du 1^{er} acompte à hauteur de 38 858 € se répartissent comme suit conformément au détail figurant en annexe :

	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Clé de répartition	31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Montants arrondis appelés :	-12 240 €	-7 189 €	-6 606 €	-5 634 €	-4 760 €	-2 429 €

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation de la trésorerie du SMEAG, il est proposé de les défalquer ce montant des participations appelées au titre du 1^{er} acompte 2025,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

FIXE le montant du 1^{er} acompte de la participation des collectivités membres aux dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » pour l'exercice 2025 à 365 710 € conformément au tableau ci-dessous et au détail figurant en annexe :

	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Montants arrondis						
Clé de répartition	31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Acompte 2025	115 199 €	67 656 €	62 171 €	53 028 €	44 799 €	22 857 €

DÉLIBÉRATION N° 25-04-559

DIT qu'après déduction du solde négatif de la participation des collectivités membres aux dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » pour l'exercice 2024, d'un montant total de 38 857,18 €, le montant effectivement appelé au titre du 1^{er} acompte 2025 s'établit à **326 852 €** se répartissant de la façon suivante :

Montants arrondis	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Clé de répartition	31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Solde 2024	-12 240 €	-7 189 €	-6 606 €	-5 634 €	-4 760 €	-2 429 €
Acompte 2025 prévisionnel	115 199 €	67 656 €	62 171 €	53 028 €	44 799 €	22 857 €
Total 2025	102 959 €	60 467 €	55 565 €	47 394 €	40 039 €	20 428 €

AUTORISE le recouvrement de ces sommes auprès des collectivités membres au vu de la présente délibération et des tableaux annexés ci-joints qui détaillent les calculs,

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire,

Fait à AGEN, le 3 avril 2025
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Michel FABRE